

# Merveilles Nordiques



14/17  
ans

## CONTACT ORGANISATEUR

Ufoval 74  
3 avenue de la plaine - BP 340  
74 008 Annecy  
Tél: 04.50.52.30.00  
ufoval@fol74.org

**En savoir plus :** [www.fol74.org](http://www.fol74.org)

## Dates

Du 10 au 24 juillet 2024

**Réf : 074 049 001**

## Capitales du Nord

### Merveilles Nordiques

Deux semaines pour découvrir les plus belles capitales du nord de l'Europe... Ce périple nordique qui nous mènera du Danemark à la Finlande en passant par la Suède, nous permettra de partir à la découverte de trois capitales du nord de l'Europe:

**Copenhague :** mixe tradition et modernité, originalité et simplicité. Visite du musée national du Danemark, des jardins botaniques et de la ville avec un guide. Kayak, rallye photo, jeux...

**Stockholm :** surnommée la « Venise du Nord ». Découverte de la ville à vélo, balade sur les rives, sur le port et au marché...

**Helsinki :** à la fois archipel et presqu'île. Promenades dans ses rues au tracé rigoureux, visite du marché aux puces, où l'on peut goûter aux soupes et au saumon mariné, découverte des îles alentours ou encore parc d'attractions Linnanmäki...

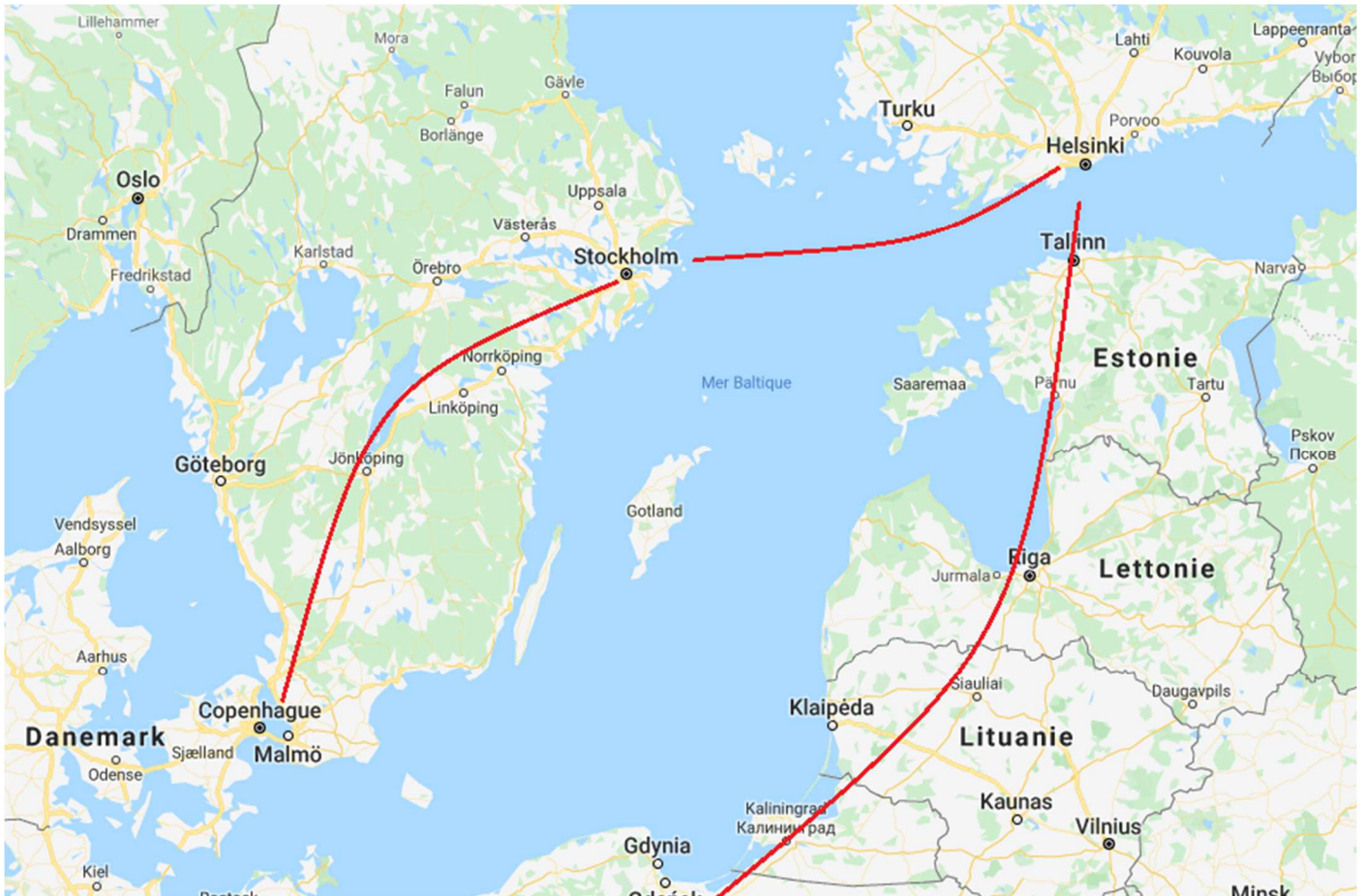


## TRANSPORT

Des pré-acheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ.

Puis le transport se fait en avion depuis l'aéroport Paris Charles de Gaulle.

## SITE



### ► Situation géographique

Au nord de l'Europe, la **Scandinavie** se compose du Danemark, de la Suède mais aussi de la Finlande. Ces 3 pays sont bordés par la mer Baltique et bénéficient, même l'été, d'une météo assez fraîche... alors on n'oublie pas de prendre des vêtements chauds !

### ► L'hébergement

L'hébergement se fera en auberge de jeunesse.

### ► Le transport

Les déplacements se feront en transports en commun, et principalement à pied !

Pour des raisons pratiques et de sécurité, les longs trajets sont prévus et organisés avant le séjour.

### ► Matériel

Sac à dos et duvet fournis par l'UFOVAL.

## ACTIVITES

Notre voyage commencera au Danemark, et plus précisément à Copenhague.



**COPENHAGUE** : « Aussi petit que soit l'oiseau, il lui faut un nid », proverbe danois.



La plus méditerranéenne des villes nordiques !!

Bienvenue dans cette magnifique ville où culture et histoire côtoient écologie et civisme.

Au milieu d'habitants accueillants, respectueux et disponibles, nous allons partir à la découverte du quartier de NYHAVN, nous balader dans les jardins du château de ROSENBORG, flâner au bord des canaux de la ville, visiter le musée de NY CARLSBERG GLYPOTEK, nous détendre au parc TIVOLI, errer dans STROGET et bien sûr rendre visite à l'emblème de COPENHAGUE : la petite sirène.



- Visite du **Musée National du Danemark**, et de la Galerie Nationale.
- **Les Jardins botaniques**, l'un des plus impressionnants espaces verts de la ville.
- **La ville libre de Christian**, fondée au cours des années 1970 par un groupe de squatteurs sur le site d'une caserne désaffectée, cette communauté est désormais une ville libre à part entière dont l'autonomie a été reconnue par les autorités locales.



**STOCKHOLM** : « On avance plus vite la main dans la main », proverbe suédois.

Cette Venise du Nord décontractée distille une véritable douceur de vivre.

Stockholm est une ville construite au fil de l'eau, enjambée par une cinquantaine de ponts comme autant de traits d'union entre nature et culture, tradition et « branchitude ».

- **Gamla Stan** est le nom de la vieille ville à caractère médiéval de Stockholm, située sur l'île de Stadsholmen.
- **Skeppsholmen** est une petite île dont vous pouvez faire le tour à pied, et prendre de belles photos en vous promenant le long des quais.
- Visite **en bateau de l'archipelago**.
- **Pour les soirées : Södermalm** est un quartier très animé.
- La **ruelle Monteliusvägen** dans le quartier de Södermalm offre une vue imprenable sur la ville. Il s'agit d'une rue de 500 mètres avec une vue magnifique sur le lac Mälaren, l'Hôtel de ville et l'île de Riddarholmen, surtout au lever et au coucher du soleil.
- Un peu en dehors de la ville se trouve le **château de Drottningholm**, résidence permanente de la famille royale.





HELSINKI: « "C'était long, c'était dur, mais nous y sommes arrivés. »,  
proverbe Finlandais.

Helsinki, la capitale finlandaise, est une ville fonctionnelle et aux dimensions raisonnables qui se parcourt sans difficulté à pied. Les grands atouts d'Helsinki sont son design, son architecture, son offre culturelle et les nombreuses possibilités de shopping qu'on y trouve. La ville bénéficie par ailleurs de vastes parcs et espaces forestiers, ainsi que de quelques lacs, sans compter une importante bande littorale et un certain nombre d'îles au large de ses côtes. C'est dire que la nature est toujours à portée de main à Helsinki, et que les possibilités d'activités y sont nombreuses tout au long de l'année.

- Les halles de **Hietalahden Tori**, où les jeunes pourront goûter aux soupes et au saumon mariné, et visiter le marché aux puces.
- L'église pointue **Mickaël Agricola** haute de 97 mètres dont 30 mètres rétractables !
- La **Kauppatori**, marché où les fruits et légumes se vendent au litre !
- La Cathédrale orthodoxe **Uspensky**.
- La cathédrale luthérienne **Tuomiokirkko**.
- Le parc de **Lapinlahti** en bordure d'eau.
- Le parc d'attractions Linnanmaki



#### A noter !

**Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies (météo, santé de l'enfant...).**

## ORGANISATION DU SEJOUR

### ► L'équipe d'encadrement

1 adulte pour 8 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 20 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur et une assistance sanitaire.

### ► L'alimentation :

Le petit-déjeuner est pris à l'auberge ou à l'extérieur avant de débiter nos journées de découvertes. Nous pique-niquons de sandwiches et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visites. Des repas chauds, préparés selon les talents des membres du groupe, sont proposés chaque soir. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités des pays.

Chacun doit s'impliquer activement et participer à tour de rôle aux tâches collectives (courses, préparation des repas, vaisselle...).

La vie collective lors d'un séjour itinérant à l'étranger rend difficile l'adaptation constante aux choix alimentaires de chacun (idéologie, religion...). Nous garantissons cependant le respect des régimes alimentaires médicaux des participants.

### ► Déroulement de la journée:

Les activités, les visites et l'organisation de la vie quotidienne sont réfléchies et anticipées par l'équipe. Durant le séjour, le rythme de vie est adapté aux envies et à l'état de fatigue de chacun, dans la mesure du possible. Chaque jour, des groupes sont faits pour permettre aux jeunes de choisir et de répondre le plus possible à leurs attentes.

### ► Le réveil

Il est échelonné sur un temps défini afin de s'adapter au mieux au rythme de chacun, mais il peut parfois être programmé tôt le matin si une activité ou sortie l'impose. L'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt !

### ► Le coucher

Un jeune a besoin d'au moins 8h de sommeil, selon son état de fatigue. De plus, le rythme d'un séjour itinérant est intense et les journées bien remplies, alors la fatigue l'emporte souvent sur l'envie de faire durer la soirée ...

### ► La toilette

Un brin de toilette est effectué chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée. Dans les auberges, les sanitaires sont parfois assez rudimentaires, ce n'est donc pas toujours possible de brancher des appareils électriques, de prendre ses aises ou d'avoir de l'eau chaude à chaque fois !

### ► Le linge

Les jeunes auront la possibilité de laver leur linge soit à la main, soit dans des laveries automatiques. Malgré l'attention qu'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de lavage (linge déteint, abîmé). Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de perte, il est indispensable de marquer les vêtements.

### ► Rappel réglementaire.

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur : la loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs. La possession et la consommation de drogue constituent un délit. La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D'une manière générale, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles ...

## RELATION PARENTS/JEUNES

**Téléphone** : le téléphone portable est fortement déconseillé, afin de profiter pleinement de la vie de groupe. De plus, les frais supplémentaires inhérents aux communications passées et reçues à l'étranger sont très élevés ! Si toutefois le jeune le garde durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement.

**Internet** : des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site [www.fo174.org/blogs-de-nos-sejours](http://www.fo174.org/blogs-de-nos-sejours). L'identifiant et le mot de passe vous seront communiqués sur la convocation de départ.

**En cas d'urgence**, les parents peuvent contacter l'UFOVAL qui reste en liaison régulière avec le directeur.

## INFORMATIONS POUR PREPARER VOTRE SEJOUR

### ► Argent de poche

Chaque jeune est responsable de son argent. Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante, 40 à 50 euros pour l'ensemble du séjour sont suffisants.

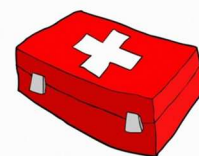
La monnaie au Danemark est la couronne Danoise 1€ = 7,46 dkk

La monnaie en Suède est la couronne Suédoise 1€ = 11,20 sek

La monnaie en Finlande est l'Euro.

### ► Santé

**Il est très important de remplir sérieusement et sans omission la fiche sanitaire** en nous indiquant par exemple les allergies, les problèmes de santé particuliers ou le régime alimentaire médical. L'assistante sanitaire veillera à l'hygiène ainsi qu'au suivi des traitements médicaux (**accompagnés obligatoirement d'une ordonnance !**). Si un jeune est malade, le directeur téléphonera à la famille et n'hésitera pas à consulter un médecin.



Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière, toutefois, il faut être capable de porter son sac, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...

Aucune **vaccination** particulière n'est obligatoire. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre médecin généraliste sur les éventuels traitements préventifs. **Lors de l'inscription, merci de nous informer de tout problème important concernant la santé de votre enfant !**

### ► Objets de valeur

Les objets de valeur tels que le téléphone portable, appareil photo numérique, vêtements de marque... sont **déconseillés pendant le séjour**. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte...).

Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en commun et les centres villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

### ► Assurance

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel. Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

## ► Avant le séjour

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer son voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

# DOCUMENTS ET INFORMATIONS INDISPENSABLES



### Documents originaux à remettre le jour du départ :

- Pièce d'identité personnelle en cours de validité
- Autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646\*01 + copie de la carte d'identité du signataire + une copie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Carte européenne d'assurance maladie
- Fiche sanitaire (remplie et signée)
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)

**Attention il faut impérativement envoyer avant le 01/05/2024**

⋮

- Photocopie de la pièce d'identité du jeune en cours de validité.
- Photocopie de l'autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646\*01 + photocopie de la carte d'identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire

Par e-mail à [doc.sejourufoval@fol74.org](mailto:doc.sejourufoval@fol74.org)

OU

Par courrier à l'adresse UFOVAL 74  
3 avenue de la Plaine –  
BP 340 - 74008 ANNECY



## FICHE TROUSSEAU

Nom et Prénom de l'enfant :

.....

Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom du jeune, à l'aide de bandes tissées et cousues.	Conseillé	Dans la valise	Sur soi	Inventaire de l'animateur	
				ARRIVEE	DEPART
VALISE ou SAC DE VOYAGE	1				
CHAPEAU, CASQUETTE ou BOB	1				
TEE –SHIRT, POLO	7				
PULL ou SWEAT chaud	2				
COUPE VENT / IMPERMEABLE	1				
SHORT, BERMUDA ou PANTACOURT	1				
PANTALON	2				
ROBE ou JUPE	Facultatif				
SLIPS, CULOTTES ou CALECONS	7				
PAIRES DE CHAUSSETTES	7				
PYJAMA	1				
MAILLOT DE BAIN	1				
SERVIETTE DE PLAGE	1				
PETIT SAC A DOS pour la balade	1				
NU-PIEDS	1				
BASKETS ou CHAUSSURES DE MARCHÉ	1				
MAILLOT DE BAIN	1				
TROUSSE DE TOILETTE : gel douche ou savon avec étui, shampoing, peigne ou brosse, brosse à dents, dentifrice, crème solaire, mouchoirs en papier	1				
AUTRES					

- Penser aux serviettes microfibrés : gain de place et séchage rapide !
- Amener des vêtements solides, se lavant facilement, ne déteignant pas (pas de vêtements neufs, de marque ou de valeur).
- Conditionner les vêtements dans des sacs plastiques dans le sac à dos, imparable pour les protéger de l'humidité!
- Conditionner les liquides (gel douche, shampoing...) dans des flacons à bouchon, dans un sac à congélation pour éviter les fuites...
- Nous recommandons le poids des affaires personnelles à un maximum d'environ 7 à 10 kg.



**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)  
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**  
*(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation  
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné  
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)*

Imprimer

Réinitialiser

### 1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : .....  
Prénom(s) : .....  
Né(e) le :            à (lieu de naissance) : .....  
Pays de naissance : .....

### 2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : .....  
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : .....  
Prénom(s) : .....  
Né(e) le :            à (lieu de naissance) : .....  
Pays de naissance : ..... Nationalité : .....  
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :  
 Père  Mère  Autre (préciser) : .....  
Adresse : .....  
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie  
Code postal :       Commune : .....  
Pays : .....  
Téléphone (recommandé) : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
Courriel (recommandé) : .....

### 3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au :            inclus.  
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.  
*Exemple : une autorisation signée le 1<sup>er</sup> septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.*

### 4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »<sup>(1)</sup> :  
DATE :            Signature du titulaire de l'autorité parentale :  
<sup>(1)</sup> Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

### 5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION <sup>(1)</sup> :

Type de document (cocher la case) :  Carte nationale d'identité  Passeport  Autre  
(Préciser : .....)<sup>(2)</sup>  
Délivré(e) le :             
Par (autorité de délivrance) : .....

<sup>(1)</sup> La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

<sup>(2)</sup> Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

**RAPPEL :** « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »